

Conseil des ministres du 5 avril 2019

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael
Publié le 05/04/2019

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 5 avril 2019 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

- [Port d'armes par les services de police et la surêté d'état](#)
Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la détention et au port d'armes par les services de l'autorité ou de la force publique.
- [Projet pilote concernant des maisons de transition pour la réinsertion des détenus](#)
Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêtés royaux relatif à la reconnaissance de deux maisons de transition pour la réinsertion des détenus. Ces projets s'inscrivent dans le masterplan prisons et internement.
- [Beyond Chocolate : financement de la deuxième phase du programme belge de durabilité](#)
Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Alexander De Croo, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un dossier de subvention "Beyond Chocolate", pour le financement de la deuxième phase du programme belge de durabilité en ce qui concerne le chocolat.
- [Travail pénitentiaire : indemnités pour accidents, travail et activités assimilées](#)
Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux qui exécutent la législation concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus dans le domaine du travail pénitentiaire.
- [Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes](#)
Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.
- [Trois dossiers concernant la Régie des bâtiments](#)
Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur trois dossiers.
- [Marché public pour la Défense : service de garde pour quatre quartiers militaires](#)
Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un marché public concernant le service de garde de quatre quartiers militaires.
- [Nomination des membres du collège de la Commission des normes comptables](#)
Sur proposition du ministre de l'Economie Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à nommer les membres du collège de la Commission des normes comptables.
- [Modification du règlement de répartition des affaires du tribunal de première instance d'Anvers](#)
Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie le règlement de répartition des affaires du tribunal de première instance d'Anvers.
- [Rapport de fin de législature relatif à la mise en oeuvre du gender mainstreaming au niveau fédéral](#)
Sur proposition du ministre chargé de l'Egalité des chances Kris Peeters, le Conseil des ministres a pris acte du rapport de fin de législature relatif à la mise en oeuvre du gender mainstreaming au niveau fédéral.
- [Coopération au développement : projets de portefeuille pays relatifs au Sénégal et au Rwanda](#)
Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Alexander De Croo, le Conseil des ministres

a marqué son accord sur les projets de portefeuille pays relatifs au Sénégal et au Rwanda, qui constituent une phase importante du cycle de programme de la coopération gouvernementale avec ces deux pays.

- [Proposition de membres au Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles](#)
Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé une liste de quatre membres effectifs et quatre membres suppléants, qui sont désignés sur présentation du Conseil des ministres pour le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN). Un appel à candidatures a été publié au Moniteur belge le 12 décembre 2018.
- [Elections 2019 : modification du modèle de lettre de convocation pour le canton électoral de Rhode-Saint-Genèse](#)
Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie le modèle de lettre de convocation pour les élections de 2019 pour les électeurs du canton électoral de Rhode-Saint-Genèse.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92
www.presscenter.org

Contacts

[Sarah Delafortrie](mailto:sarah.delafortrie@premier.fed.be) <sarah.delafortrie@premier.fed.be>

Attachée de communication

Wetstraat 16, 1000 Brussels, Belgium
+ 32 2 287 41 07
+ 32 486 357 888

[Christophe Springael](mailto:christophe.springael@premier.belgique.be) <christophe.springael@premier.belgique.be>

Attaché Communication

Rue de la Loi 16, 1000 Brussels, Belgium
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37

Port d'armes par les services de police et la sûreté d'état

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael

Publié le 05/04/2019

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la détention et au port d'armes par les services de l'autorité ou de la force publique.

Le projet vise en outre à fournir aux services de police étrangers une base légale claire pour le port d'armes lors de l'exécution d'une mission légale en Belgique. L'État belge a ainsi la possibilité de fournir lui-même le cadre juridique, sans avoir à recourir à la réglementation internationale.

Le projet d'arrêté royal vise à donner la possibilité aux agents de la Sûreté de l'Etat de porter et de détenir une arme. Le port d'armes n'est actuellement possible que pour les agents des services extérieurs de la Sûreté de l'Etat.

Le projet permet également le port d'armes supplémentaires par deux cadres limités : les membres des services de garde et les membres des équipes d'intervention et de sécurité.

Le projet est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 26 juin 2002 relatif à la détention et au port d'armes par les services de l'autorité ou de la force publique

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92

www.presscenter.org

Pour plus d'informations

[Erik Eenaerts](mailto:erik.eenaerts@decrem.belgium.be) <erik.eenaerts@decrem.belgium.be>

Porte-parole du ministre Pieter De Crem

+32 477 54 75 03

[Sieghild Lacoere](mailto:sieghild.lacoere@just.fgov.be) <sieghild.lacoere@just.fgov.be>

Porte-parole du ministre Koen Geens

+32 475 50 55 50

Projet pilote concernant des maisons de transition pour la réinsertion des détenus

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael
Publié le 05/04/2019

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêtés royaux relatif à la reconnaissance de deux maisons de transition pour la réinsertion des détenus. Ces projets s'inscrivent dans le masterplan prisons et internement.

Sur la base de l'évaluation des projets introduits pour les maisons de transition, le Conseil des ministres a décidé de retenir deux propositions. Il s'agit du Project Sterkhuis, avec un site à Malines et un à Spa. Ces deux sites présentent un concept différent, ce qui permet de comparer les résultats des deux approches. Les maisons de transition sont des projets à petite échelle dans lesquels certains détenus ont la possibilité de purger la fin de leur peine au sein d'une maison de transition. Ils y reçoivent une assistance et un accompagnement intensifs afin de leur permettre de mieux se réinsérer dans la société par la suite.

Le projet pilote durera un an et pourra, après une évaluation positive, être étendu à 100 places à travers la Belgique.

Le premier projet reconnaît les maisons de transition à Malines et à Spa. Le deuxième projet d'arrêté royal règle l'intervention financière de l'Etat fédéral et le troisième projet fixe les conditions d'exploitation et les normes auxquelles les maisons de transition doivent répondre.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92
www.presscenter.org

Pour plus d'informations

[Siegchild Lacoere](mailto:siegchild.lacoere@just.fgov.be) <siegchild.lacoere@just.fgov.be>

Porte-parole du ministre Koen Geens

+32 475 50 55 50

Beyond Chocolate : financement de la deuxième phase du programme belge de durabilité

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael
Publié le 05/04/2019

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Alexander De Croo, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un dossier de subvention "Beyond Chocolate", pour le financement de la deuxième phase du programme belge de durabilité en ce qui concerne le chocolat.

Le nouvel Agenda 2030 pour le Développement durable des Nations Unies met clairement en exergue l'implication du secteur privé dans le développement international. Le programme de durabilité Beyond Chocolate s'inscrit dans le droit fil des objectifs de développement durable. Ce partenariat constitue, entre autres, un pas important vers un revenu décent pour les cacaoculteurs.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92
www.presscenter.org

Pour plus d'informations

[Tom Meulenbergs](mailto:tom.meulenbergs@decroo.fed.be) <tom.meulenbergs@decroo.fed.be>
Porte-parole de Vice-Premier ministre Alexander De Croo
+32 473 73 33 12

Travail pénitentiaire : indemnités pour accidents, travail et activités assimilées

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael
Publié le 05/04/2019

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux qui exécutent la législation concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus dans le domaine du travail pénitentiaire.

Le premier projet reprend les règles relatives à l'octroi d'une indemnité aux détenus victimes d'un accident du travail en prison. Il décrit la procédure à suivre pour qu'un accident soit reconnu comme un accident du travail et règle l'indemnisation, en fonction des circonstances de l'accident.

Le deuxième projet fixe le montant des revenus pour le travail presté en prison ainsi que le montant de l'allocation de formation. Il s'agit de l'indemnisation pour la participation à des activités de formation, assimilées à du travail. Le montant fixé pour les revenus du travail se situe entre 0,75 et 4 euros par heure. Il s'agit d'une rémunération à la pièce qui ne peut pas dépasser une moyenne de 4 euros par heure. L'allocation de formation est un montant fixe de 0,70 euros par heure, avec un maximum de 25,20 euros par semaine.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal relatif à l'indemnisation des détenus victimes d'un accident du travail pénitentiaire

Projet d'arrêté royal fixant le montant et les conditions d'octroi des revenus du travail et de l'allocation de formation et fixant les conditions dans lesquelles le temps consacré à des activités de formation en prison est assimilé à du temps de travail

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92
www.presscenter.org

Pour plus d'informations

[Siegchild Lacoere](mailto:siegchild.lacoere@just.fgov.be) <siegchild.lacoere@just.fgov.be>

Porte-parole du ministre Koen Geens

+32 475 50 55 50

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael

Publié le 05/04/2019

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre :
 - marchés publics pour le Centre pour la Cybersécurité Belgique
 - engagements du SPF Chancellerie du Premier Ministre
- Economie :
 - trois contributions internationales (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Union internationale pour la protection des obtentions végétales, Bureau international des poids et mesures)
 - marché public dans le cadre de *Innovative tools and sources for Time Use Survey*
- Finances :
 - cinq dossiers (nettoyage de locaux, commande de mobilier, prolongation d'un développeur Java, maintenance adaptative et corrective d'une application)
 - marchés publics relatifs aux travaux, fournitures et services
- Coopération au développement : proposition de répartition du financement de projets humanitaires en 2019
- Affaires étrangères : deux dossiers pour la participation de la Belgique au Conseil de sécurité de l'ONU
- Défense :
 - marchés publics nécessaires au fonctionnement de la Défense
 - amendement à certains visas provisionnels
- Beliris :
 - un marché public de travaux pour le réaménagement des rues Vanden Corput et Berkendael à Forest
 - un dossier pour une étude d'extension du transport en commun de haute performance vers le sud de la Région de Bruxelles-Capitale
- Sécurité et Intérieur :
 - liquidation des montants de la répartition de la deuxième tranche des recettes fédérales en matière de sécurité routière pour l'année 2014
 - engagement des dotations fédérales accordées aux zones de secours pour 2019
- Affaires sociales : états estimatifs des engagements provisionnels 2019
- Asile et Migration : organisation des vols sécurisés dans le cadre d'éloignements forcés en collaboration avec l'Agence européenne Frontex (*special flights*)
- Energie : trois dossiers de subventions (sûreté des installations nucléaires, *Ocean Energy Systems Implementing Agreement, Demand-Side Management Programme*)
- Politique scientifique : contribution à l'*European Synchrotron Radiation Facility*
- Intégration sociale : état estimatif des engagements provisionnels pour le SPP
- Agriculture : état estimatif 2019 du Fonds sanitaire (Fonds animal)
- Mobilité :
 - dossier ICT
 - état estimatif des engagements provisionnels 2019
- Agenda numérique : huit dossiers pour le SPF BOSA, direction générale Transformation digitale (commandes sur des marchés existants)

Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92
www.presscenter.org

Pour plus d'informations

[Frédéric Cauderlier](mailto:frederic.cauderlier@premier.fed.be) <frederic.cauderlier@premier.fed.be>

Porte-parole du Premier ministre Charles Michel

+32 476 33 41 84

[Barend Leyts](mailto:barend.leyts@premier.fed.be) <barend.leyts@premier.fed.be>

Porte-parole (NL) du Premier ministre Charles Michel

+32 486 22 68 65

[Aurélie Czekalski](mailto:aurelie.czekalski@premier.fed.be) <aurelie.czekalski@premier.fed.be>

Cellule Communication du Premier ministre Charles Michel

+32 497 432 698

Trois dossiers concernant la Régie des bâtiments

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael

Publié le 05/04/2019

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur trois dossiers.

Il s'agit de:

- la désignation d'un bureau d'étude avec une équipe pluridisciplinaire pour les études de faisabilité dans le cadre de la rénovation, la restauration et les réaménagements intérieurs des bâtiments des Musées royaux Art & Histoire et de l'Institut royal du patrimoine artistique
- la prise en location d'une partie de l'immeuble "Bonneterie Dujardin", situé rue d'Ath 33 à Leuze-en-Hainaut pour le regroupement des justices de paix de Leuze-en-Hainaut de de Peruwelz
- la prolongation du contrat de location et l'exécution de travaux de première installation dans le cadre du relogement de la justice de paix de Spa à la rue Léopold 2

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92

www.presscenter.org

Pour plus d'informations

[Sieghild Lacoere](mailto:sieghild.lacoere@just.fgov.be) <sieghild.lacoere@just.fgov.be>

Porte-parole du ministre Koen Geens

+32 475 50 55 50

Marché public pour la Défense : service de garde pour quatre quartiers militaires

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael
Publié le 05/04/2019

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un marché public concernant le service de garde de quatre quartiers militaires.

Il s'agit d'un accord-cadre pluriannuel (2019-2023) de services concernant l'outsourcing du service de garde des quartiers suivants :

- Groenveld à Melsbroek
- Campus Renaissance à Bruxelles
- Steenstraat à Poelkapelle
- Maj IFM Dufour à Rocourt

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92
www.presscenter.org

Pour plus d'informations

[David Maréchal](mailto:david.marechal@reynders.fed.be) <david.marechal@reynders.fed.be>

Porte-parole (F) du Vice-Premier ministre Didier Reynders

+32 2 501 38 45
+32 478 42 19 15

[John Hendrickx](mailto:john.hendrickx@reynders.fed.be) <john.hendrickx@reynders.fed.be>

Porte-parole (N) du Vice-Premier ministre Didier Reynders

+32 2 501 39 20
+32 494 57 79 65

Nomination des membres du collège de la Commission des normes comptables

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael
Publié le 05/04/2019

Sur proposition du ministre de l'Economie Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à nommer les membres du collège de la Commission des normes comptables.

Le Collège de la Commission des normes comptables rend des décisions à caractère individuel relevant du droit comptable aux entreprises qui en font la demande. Le projet nomme les personnes suivantes en tant que membres du collège :

- Bart Van Humbeeck
- Nathalie Procureur
- Steven Vanden Berghe
- Catherine Dendauw

Le projet est soumis à la signature du Roi.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92
www.presscenter.org

Pour plus d'informations

[Miet Deckers](mailto:miet.deckers@peeters.fed.be) <miet.deckers@peeters.fed.be>

Porte-parole du Vice-Premier ministre Kris Peeters

+32 475 76 65 26

[Didier Deweerdt](mailto:didier.deweerd@peeters.fed.be) <didier.deweerd@peeters.fed.be>

Porte-parole du Vice-Premier ministre Kris Peeters

+32 473 86 16 36

Modification du règlement de répartition des affaires du tribunal de première instance d'Anvers

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael
Publié le 05/04/2019

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie le règlement de répartition des affaires du tribunal de première instance d'Anvers.

Ce projet vise à ajouter certaines matières du Code judiciaire à la compétence exclusive de certaines divisions de l'arrondissement judiciaire d'Anvers :

- les compétences attribuées à la division d'Anvers concernent le contentieux des saisies, la procédure disciplinaire à l'égard des huissiers de justice et des notaires et la réception de serment
- les infractions en matière de cybercriminalité sont attribuées aux divisions d'Anvers et de Malines

Ces centralisations visent à maintenir un service rapide et de qualité et à optimiser l'organisation et la gestion du personnel.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 février 2016 fixant le règlement de répartition des affaires du tribunal de première instance d'Anvers et modifiant l'arrêté royal du 14 mars 2014 relatif à la répartition en divisions des cours du travail, des tribunaux de première instance, des tribunaux du travail, des tribunaux de commerce et des tribunaux de police

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92
www.presscenter.org

Pour plus d'informations

[Siegchild Lacoere](mailto:siegchild.lacoere@just.fgov.be) <siegchild.lacoere@just.fgov.be>

Porte-parole du ministre Koen Geens

+32 475 50 55 50

Rapport de fin de législature relatif à la mise en oeuvre du gender mainstreaming au niveau fédéral

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael
Publié le 05/04/2019

Sur proposition du ministre chargé de l'Egalité des chances Kris Peeters, le Conseil des ministres a pris acte du rapport de fin de législature relatif à la mise en oeuvre du gender mainstreaming au niveau fédéral.

Le rapport de fin de législature met en évidence ce qui a été réalisé par le gouvernement et les administrations au cours de la législature dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi sur le gender mainstreaming et du Plan fédéral gender mainstreaming. Il se compose de :

- un rapport du gouvernement concernant la mise en oeuvre de la loi sur le gender mainstreaming du 12 janvier 2007
- un rapport du ministre de l'Egalité des chances et un rapport du ministre de la Coopération au développement concernant la politique menée conformément aux objectifs de la 4e Conférence mondiale sur les femmes de Pékin (septembre 1995)

Les conclusions du rapport du gouvernement synthétisent les principaux progrès réalisés en matière d'intégration de la dimension de genre dans les politiques qui étaient mentionnées dans le Plan fédéral gender mainstreaming. Ces conclusions synthétisent également ce qui a été réalisé au sein des SPF, SPP et du Ministère de la Défense pour soutenir la mise en oeuvre du gender mainstreaming. Elles mettent d'autre part en évidence les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en oeuvre du gender mainstreaming au niveau fédéral et présentent des recommandations destinées à répondre à ces difficultés.

Le rapport est transmis au Parlement.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92
www.presscenter.org

Pour plus d'informations

[Miet Deckers](mailto:miet.deckers@peeters.fed.be) <miet.deckers@peeters.fed.be>

Porte-parole du Vice-Premier ministre Kris Peeters

+32 475 76 65 26

[Didier Deweerdt](mailto:didier.deweerd@peeters.fed.be) <didier.deweerd@peeters.fed.be>

Porte-parole du Vice-Premier ministre Kris Peeters

+32 473 86 16 36

Coopération au développement : projets de portefeuille pays relatifs au Sénégal et au Rwanda

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael
Publié le 05/04/2019

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Alexander De Croo, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les projets de portefeuille pays relatifs au Sénégal et au Rwanda, qui constituent une phase importante du cycle de programme de la coopération gouvernementale avec ces deux pays.

Pour le Sénégal, l'agence belge de développement Enabel propose un portefeuille pays 2019-2023 avec un total de quatre interventions, dans les piliers Entrepreneuriat durable et Santé reproductive. Un fonds d'étude et une réserve sont également prévus.

Pour le Rwanda, Enabel propose un portefeuille pays 2019-2023 avec un total de neuf interventions, dans les secteurs des soins de santé, de l'agriculture et de l'urbanisation. Un fonds d'étude est également prévu.

Les ambassades de Belgique à Kigali et Dakar sont chargées de négocier et signer sur cette base, une convention spécifique avec le gouvernement sénégalais et le gouvernement rwandais, sous le contrôle de la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire du SPF Affaires étrangères.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92
www.presscenter.org

Pour plus d'informations

[Tom Meulenbergs](mailto:tom.meulenbergs@decroo.fed.be) <tom.meulenbergs@decroo.fed.be>

Porte-parole de Vice-Premier ministre Alexander De Croo

+32 473 73 33 12

Proposition de membres au Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael
Publié le 05/04/2019

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé une liste de quatre membres effectifs et quatre membres suppléants, qui sont désignés sur présentation du Conseil des ministres pour le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN). Un appel à candidatures a été publié au Moniteur belge le 12 décembre 2018.

Le Centre comprend huit membres effectifs et huit membres suppléants désignés par la Chambre des représentants à la majorité des deux tiers. Quatre membres effectifs et quatre membres suppléants sont désignés sur présentation du Conseil des ministres, deux candidats étant proposés pour chaque mandat à conférer. Aussi bien pour les membres désignés directement par la Chambre que pour ceux désignés sur présentation du Conseil des ministres, la parité linguistique entre les membres d'expression néerlandaise et les membres d'expression française est assurée. Au moins un membre effectif et un membre suppléant possèdent une connaissance de la langue allemande.

Les membres sont désignés pour un terme de six ans, renouvelable une fois, en raison de leur expérience ou de leur connaissance de la problématique des organisations sectaires nuisibles. Ils doivent offrir toutes les garanties leur permettant d'exercer leur mandat en toute indépendance et dans un esprit d'objectivité et d'impartialité.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92
www.presscenter.org

Pour plus d'informations

[Sieghild Lacoere](mailto:sieghild.lacoere@just.fgov.be) <sieghild.lacoere@just.fgov.be>

Porte-parole du ministre Koen Geens

+32 475 50 55 50

Elections 2019 : modification du modèle de lettre de convocation pour le canton électoral de Rhode-Saint-Genèse

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael
Publié le 05/04/2019

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie le modèle de lettre de convocation pour les élections de 2019 pour les électeurs du canton électoral de Rhode-Saint-Genèse.

Les modèles spéciaux de lettres de convocation, fixés lors des élections précédentes, ne sont pas adaptés pour les Belges résidant à l'étranger, qui pourront désormais voter pour le Parlement européen. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme tels pour les élections simultanées du 26 mai 2019. Le projet vise donc à adapter les lettres de convocation à ces possibilités de vote. Par ailleurs, ce ne seront plus les communes mais les postes consulaires qui transmettront les convocations électorales aux Belges de l'étranger.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal déterminant le modèle spécial de lettre de convocation à adresser aux électeurs inscrits sur la liste des électeurs des communes du canton électoral de Rhode-Saint-Genèse pour les élections simultanées du Parlement européen, de la Chambre des représentants et du Parlement flamand

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92
www.presscenter.org

Pour plus d'informations

[Erik Eenaerts](mailto:erik.eenaerts@decem.belgium.be) <erik.eenaerts@decem.belgium.be>

Porte-parole du ministre Pieter De Crem

+32 477 54 75 03